

MAÎTRISE EN TRAVAIL SOCIAL

GUIDE DU MÉMOIRE D'INTERVENTION

Comité de rédaction :

Marie-Chantal Doucet, professeure, Directrice des cycles supérieurs

Avec la collaboration de :

Isabelle Dumont, professeure

Jorge Flores-Aranda, professeur

Line Lévesque, chargée de formation pratique

Marie-Hélène Beauchamp, étudiante à la maîtrise

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	1
1. LA FORMATION EN INTERVENTION DE 2 ^E CYCLE.....	2
1.1. Définition du mémoire d'intervention.....	2
1.2. Place du profil Intervention dans le programme de 2e cycle.....	3
1.3. Règles administratives du parcours dans le programme.....	5
2. LES OBJECTIFS DU MÉMOIRE D'INTERVENTION.....	6
2.1. Objectifs généraux.....	6
2.2. Objectifs spécifiques.....	7
3. L'ACTIVITÉ D'INTERVENTION.....	7
3.1. Les deux domaines du mémoire d'intervention :.....	8
3.2. Les milieux de pratiques.....	8
3.3. La supervision.....	9
4. LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU MÉMOIRE D'INTERVENTION.....	10
4.1. Le choix de la direction du mémoire et le formulaire d'inscription.....	11
4.2. Les cours et les activités.....	12
4.2.1. Les cours.....	12
4.2.2. Les activités.....	13
4.3. Le mémoire.....	14
4.4. Les rôles et responsabilités des acteurs concernés.....	15
4.4.1. L'étudiant.....	15
4.4.2. Le directeur de mémoire.....	16
4.4.3. La chargée de formation pratique.....	16
4.4.4. Le milieu d'intervention.....	17
4.4.5. Le superviseur de stage.....	17
4.4.6. La direction de programme.....	17
5. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉMOIRE D'INTERVENTION.....	18
5.1. Critères de recommandation quant à l'acceptation du mémoire.....	19
5.2. Les critères d'attribution de la mention.....	20
ANNEXE I.....	21
ANNEXE II.....	22
ANNEXE III.....	24

INTRODUCTION

Ce document constitue la première version du guide du *mémoire d'intervention* instauré tout récemment à l'École de travail social. Il s'adresse aux étudiants¹ inscrits dans le programme de maîtrise en travail social qui choisissent le profil *mémoire d'intervention* ainsi qu'aux professeurs qui dirigent les travaux des étudiants de ce volet d'études. Il s'agit d'un outil pédagogique comportant des informations sur la réalisation du mémoire d'intervention.

Les objectifs du présent guide sont les suivants :

- Présenter les attentes du programme de maîtrise profil *mémoire d'intervention* en travail social ;
- Définir le mémoire d'intervention ;
- Délimiter les deux domaines du mémoire d'intervention ;
- Exposer les étapes nécessaires à l'élaboration du mémoire d'intervention

Ce feuillet propose donc quelques repères nécessaires afin de répondre aux questions de l'étudiant quant à l'élaboration d'un tel projet :

- Quels sont les objectifs d'apprentissage et de formation d'un mémoire d'intervention ;
- Quelles sont les formes que peut prendre un tel mémoire ;
- Quelles sont les étapes de cette démarche ;
- Qu'est-ce qu'une « activité d'intervention » ;
- Qui sont les acteurs et actrices concernés par ce volet pratique de la maîtrise ;
- Comment se déroule le processus d'évaluation ?

Ce guide s'appuie sur le Règlement no 8 concernant les études de cycles supérieurs. Les principales sources utilisées pour sa rédaction sont, le guide du mémoire (de recherche) dont il partage les

¹ Le guide fait l'emploi générique du genre masculin pour en faciliter la lecture

règles administratives générales et le guide de l'ancien profil stage-essai. Par ailleurs, il adopte pour l'École de travail social des principes originaux et essentiels qui caractérisent le champ d'études de l'intervention sociale.

1. LA FORMATION EN INTERVENTION DE 2^E CYCLE

Le programme de maîtrise en travail social offre un profil qui mène à la réalisation d'un mémoire d'intervention de 18 crédits. Plus près de certaines questions cliniques en travail social ou d'interventions concrètes dans la communauté à partir d'approches collaboratives ou participatives, ce type de travaux approfondis à la maîtrise constitue une contribution significative aux sciences humaines et sociales modernes. En effet, cette démarche particulière au travail social, l'un des dépositaires pragmatiques de ces disciplines peut – par la conception et la réalisation de projets d'intervention – jouer un rôle décisif dans les débats contemporains sur les différents types de production des connaissances. Le « praticien réflexif » comme on dit, se doit de développer des habiletés à travailler avec des données cliniques/ou d'échanges participatifs. Il doit ainsi adapter des outils méthodologiques et techniques propres à ce cheminement. La multiplication d'activités qui prescrivent aujourd'hui dans la pratique professionnelle de communiquer, de disserter, de dialoguer, mais aussi de réfléchir, de délibérer, de lire, d'écrire, de se former, et la floraison récente des approches d'analyse de pratique ou de développement professionnel qui engagent à parler de sa pratique donne à penser que, le profil *mémoire d'intervention* favorise ces nouvelles exigences à la fois intellectuelles et professionnelles. Les travaux issus de l'intervention constituent une matière essentielle pour la transmission de savoirs et la reproduction d'un corps de métier. L'esprit de ce cheminement tout en demeurant lié aux exigences professionnelles du travail social, s'engage plus avant dans l'analyse de la pratique de cette profession.

1.1. Définition du mémoire d'intervention

Le mémoire d'intervention est distinct du mémoire de recherche. Il est défini comme suit :

Le mémoire d'intervention est un exposé écrit qui porte sur une pratique d'intervention en travail social réalisé par l'étudiant, dans un secteur institutionnel, communautaire, privé, économique,

politique, culturel, artistique, ou autre. Il se concentre sur l'analyse de l'intervention réalisée en produisant une recension des écrits sur le sujet de cette intervention, une problématisation et une intention de l'action, une description du milieu d'intervention, la démonstration d'une méthodologie d'intervention et finalement, une analyse de l'expérimentation de l'intervention accomplie. Ce type de mémoire permet l'approfondissement des connaissances théoriques et pratiques dans des domaines divers du travail social et il combine l'acquisition des habiletés de recherche avec celles de l'intervention. Le texte écrit doit démontrer la capacité de l'étudiant à mener une réflexion critique et doit contribuer à l'évolution d'un domaine d'intervention.

1.2. Place du profil Intervention dans le programme de 2e cycle

L'étudiant inscrit au profil Intervention complète une scolarité de 18 crédits, soit 9 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours optionnels. Les activités reliées à ce type de mémoire (projet d'intervention ; séminaire d'intervention ; mémoire d'intervention) totalisent 27 crédits. La maîtrise en travail social est d'une durée de 6 trimestres continus pour les études à temps plein et 12 trimestres continus pour les études à temps partiel.

Une activité d'intervention en milieu de pratique est intégrée au mémoire d'intervention et totalise 3 des 18 crédits tandis que les 15 autres crédits se rapportent à la production écrite comme telle. Cette disposition respecte l'article 7.3.1.3. du Règlement no 8 qui stipule que «Le comité de programme établit le pourcentage de l'évaluation qui sera consacré au texte écrit ; en aucun cas, ce pourcentage ne peut être inférieur à trente pour cent (30%). »

Le tableau suivant indique l'ensemble des activités du profil Intervention qui totalisent 45 crédits.

Activités de scolarité			
Sigle	Titre	Crédits	Crédits totaux
TRS8200	Connaissance et travail social	3	18
TRS8205	Méthodologie de recherche et travail social I	3	
TRS8515	Conception d'un projet d'intervention	3	
TRS8XXX	Cours au choix	3	
TRS8XXX	Cours au choix	3	
TRS8XXX	Cours au choix	3	
Activités de recherche			
TRS8620	Séminaire d'intervention	3	27
TRS8610	Projet de mémoire en intervention	6	
	Mémoire d'intervention	18 (3+15)*	

* Activité d'intervention en milieu de pratique intégrée au mémoire d'intervention qui totalise 3 des 18 crédits tandis que les 15 autres crédits se rapportent à la production écrite comme telle.

Le nombre minimal d'heures d'intervention en milieu de pratique est de 140 heures, ce qui correspond mathématiquement aux 3 crédits accordés à cette activité qui fait partie intégrante du bloc activités de recherche (V. tableau). L'intervention en milieu de pratique intégrée au mémoire d'intervention comporte des activités de : recrutement, intervention directe avec les différentes populations, observations participantes lors de réunions, supervision, etc. Environ 14 heures/semaine pendant 10 semaines ou 10 heures par semaine pendant 14 semaines. Ces arrangements sont à décider avec la direction d'étude, en accord avec le milieu de pratique concerné. Il est à noter que l'exigence des 140 heures se présente ici comme un minimum d'heures à réaliser. En accord avec le milieu concerné, l'étudiant peut prolonger son expérimentation à plus de 140 heures.

1.3. Règles administratives du parcours dans le programme

Les règles administratives du cheminement dans le programme de maîtrise en travail social concernent les deux profils.

Lors de son inscription, l'étudiant choisit le profil dans lequel il projette de réaliser son mémoire. À ce stade, l'étudiant a tout le loisir de changer d'idée. Le premier automne réunit tous les étudiants qui doivent suivre les cours obligatoires du tronc commun. Pendant cette période, l'étudiant décide de la suite à donner à son parcours en fonction de la session d'hiver. En effet, dès janvier la cohorte de maîtrise se scinde en deux volets (Recherche ou Intervention). Des cours obligatoires devront être suivis selon le profil choisi. L'étudiant qui s'inscrit dans le volet intervention suit le cours « TRS 8515 *Conception d'un projet d'intervention* ».

Il est important de noter qu'il est possible de changer en tout temps. Cependant, si l'étudiant change de profil à la suite du premier hiver qui comporte les cours obligatoires des deux cheminements possibles, il devra suivre à ses frais les cours correspondant au nouveau profil choisi. Par exemple, un étudiant inscrit au profil Mémoire de Recherche qui changerait de profil pour Mémoire d'Intervention, devra suivre à ses frais le cours « TRS 8515 *Conception d'un projet d'intervention* ».

Une date de fin de parcours est inscrite dès le départ dans le dossier de l'étudiant. S'il est impossible à l'étudiant de terminer son cheminement au trimestre prévu, il doit déposer une demande de prolongation signée de son directeur d'études, au sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE), accompagnée d'un court texte explicatif et d'un échéancier. Toute prolongation entraîne des frais supplémentaires.

L'inscription tous les trimestres est obligatoire et inclut les sessions où l'étudiant n'a pu s'inscrire, faute d'avoir obtenu les préalables ou parce que le cours prévu à son cheminement n'est pas offert au moment voulu. Ainsi, pour demeurer actif dans le programme l'étudiant s'inscrit par le biais de l'agente à la gestion des études (AGÉ) des cycles supérieurs, soit en poursuite d'activités (ACT.REC), soit en poursuite de rédaction de mémoire (MÉMOIRE), selon l'état du parcours.

De manière exceptionnelle, il est possible de bénéficier d'une absence autorisée, durant laquelle, le dossier n'est pas actif et où les frais de scolarité sont suspendus sans être exclu du programme (Règlement 8, art. 4.7). Cette période d'absence doit être approuvée par la direction de programme. Il faut noter que pendant cette période, l'étudiant n'a pas accès aux services de l'université (Direction d'étude, service des bibliothèques, prêt de matériel audiovisuel, etc.).

2. LES OBJECTIFS DU MÉMOIRE D'INTERVENTION

Le profil Intervention regroupe les travaux qui portent sur une intervention sociale dans différents milieux comme l'indique sa définition (p.1).

2.1. Objectifs généraux

Les objectifs généraux du mémoire d'intervention sont les suivants :

- Maitriser les connaissances sur un champ d'intervention du travail social ;
- Maitriser une méthodologie d'intervention ;
- Développer des capacités d'analyse clinique/sociopolitique/sociale/psychosociale en travail social ;
- Développer des capacités d'analyse autoréflexive sur l'intervention réalisée ;
- Développer des capacités de transmission des résultats.

2.2. Objectifs spécifiques

Afin d'atteindre les objectifs généraux de la démarche, les objectifs spécifiques visent les capacités suivantes :

- Maitriser les connaissances comprises dans la littérature sur le champ d'intervention choisi ;
- Maitriser les différentes étapes du processus d'intervention de la méthode choisie ;
- Développer des capacités descriptives et analytiques du contexte d'intervention sur différents plans (social ; clinique ; politique, etc.) ;
- Maitriser et/ou développer des outils d'analyse de son intervention ;
- Développer des capacités de transmission des résultats de son intervention auprès de divers publics.

3. L'ACTIVITÉ D'INTERVENTION

L'activité d'intervention doit être considérée comme l'expérimentation sociale d'une intervention et non comme un stage d'apprentissage de base. On se situe ici dans une intervention avancée en travail social destinée à une maîtrise de ce processus. Une expérience significative dans le champ large du travail social est préférable. Il est possible que l'étudiant soit reçu en entrevue dans les ressources concernées.

Cette activité comporte ses propres règles. Elle se différencie du terrain de recherche puisqu'elle contient une intervention en milieu de pratique, in situ. Elle compte pour 3 des 18 crédits du mémoire. Les critères d'évaluation reposent sur l'originalité, l'auto-réflexivité, l'analyse et la possibilité de reproductibilité de l'expérimentation, c'est-à-dire son potentiel de transfert dans

d'autres contextes ou encore dans d'autres groupes concernés. À ce titre, un questionnaire sera remis aux superviseurs qui devront en fin de parcours (dans les deux semaines suivant l'exercice) soumettre un rapport de trois-quatre pages afin d'évaluer ces éléments (voir questionnaire annexe I). Ce questionnaire constitue une source importante pour l'évaluation de l'activité d'intervention enchâssée dans le mémoire. Il sera remis à la direction du mémoire.

3.1. Les deux domaines du mémoire d'intervention :

- 1- **Intervention clinique** : le mémoire d'intervention dans le domaine clinique s'appuie sur les méthodologies de l'intervention en travail social qui s'adressent aux individus, familles, groupes. Par exemple, un étudiant peut choisir de se concentrer sur l'intervention clinique auprès des familles dans le milieu de la protection de la jeunesse, à partir d'une approche narrative.

- 2- **Intervention collaborative** : le mémoire d'intervention dans le domaine de l'intervention collaborative concerne les méthodologies d'intervention collective, d'organisation communautaire et de recherche-action. Par exemple, un étudiant peut mettre sur pied une cuisine collective avec un groupe de femmes monoparentales en milieu défavorisé.

La définition de ces deux domaines du mémoire d'intervention n'apparaît pas dans la description officielle de l'activité. Il s'agit de régie interne à l'École de travail social afin de circonscrire les thèmes et leur traitement. Le choix du domaine dans lequel l'étudiant désire réaliser son mémoire doit être discuté avec son directeur de mémoire. Ils en évalueront ensemble la faisabilité en fonction de l'atteinte des objectifs du programme.

3.2. Les milieux de pratiques

C'est la chargée de formation pratique qui possède l'expertise des différentes ressources qui accueilleront les étudiants pour leur activité d'intervention. Une rencontre doit donc se faire aux environs du mois de mars avec la direction du mémoire et la chargée de formation pratique qui formeront le comité d'intervention de base auquel s'ajouteront éventuellement le superviseur et la

personne responsable du milieu de pratique. Il est à noter qu'une seule personne peut aussi occuper ces dernières fonctions.

L'exercice d'intervention peut se faire dans un milieu institutionnel, communautaire ou privé. Comme l'indique sa définition (p.3), l'activité d'intervention peut se trouver dans différentes sphères de la vie sociale à la condition de s'inscrire dans la discipline professionnelle du travail social.

L'activité d'intervention peut se faire en milieu de travail. Cependant, l'étudiant devra construire son projet selon les normes du CERPÉ, car des questions d'ordre éthique peuvent y être posées. Le comité d'intervention de base examinera le projet en fonction de ces questions.

3.3. La supervision

Le superviseur possède les qualifications nécessaires pour soutenir l'exercice. Généralement détenteur d'une maîtrise en travail social, il sera choisi dans la liste des superviseurs de l'École selon le sujet et le choix de la méthodologie pour l'intervention. Les étudiants bénéficient de 24 heures de supervision pendant la période consacrée à son activité d'intervention.

4. LES ÉTAPES DE LA RÉALISATION DU MÉMOIRE D'INTERVENTION

Synthèse des principales étapes de réalisation du mémoire (régime temps plein)

Cours à suivre/étapes à compléter	Échéances souhaitables
-----------------------------------	------------------------

Première année : 3 sessions

Automne	Tronc commun : Cours TRS 8200 <i>Connaissance et travail social</i> et TRS 8205 <i>Méthodologie de recherche et travail social I</i>	Commencer à chercher une direction de mémoire
Hiver	Cours TRS 8515 <i>Conception d'un projet d'intervention</i> Trouver son directeur/directrice de mémoire Formation du comité d'intervention de base Repérer son milieu d'intervention	Entre janvier et mars-avril Entre mars et juin (idéalement mai) Entre mars et juin
Été	Activité TRS 8610 <i>Projet d'intervention</i> Préparer son projet d'intervention Préparer la demande au CERPÉ	Doit être noté avant le CERPÉ Dépôt du projet : fin août/début septembre

Deuxième année : 3 sessions

Automne	Dépôt de la demande au CERPÉ Débuter l'activité d'intervention/supervision Cours TRS 8620 <i>Séminaire d'intervention</i>	Septembre ou octobre : approbation obligatoire avant de débiter l'activité d'intervention Automne : 10 semaines de 14 heures ou 14 semaines de 10 heures Selon l'horaire établi
Hiver	Conclusion de l'activité d'intervention Suite de TRS 8620 <i>Séminaire d'intervention</i> Début de la rédaction du mémoire	Au bout de 10 ou 14 semaines, selon l'option choisie Selon l'horaire établi Poursuite à l'été
Été	Suite de la rédaction du mémoire en vue du dépôt Formulaire d'autorisation du dépôt	Fin août

4.1. Le choix de la direction du mémoire et le formulaire d'inscription

La direction du mémoire d'intervention est assurée par un professeur de l'École de travail social. Il s'agit de la ressource principale à laquelle l'étudiant se réfère pour accomplir l'ensemble des étapes de son cheminement. C'est le directeur du mémoire qui guide l'étudiant dans l'élaboration et la réalisation de son projet d'intervention ainsi que lors de la rédaction du mémoire. Il autorise le dépôt du mémoire et supervise éventuellement les corrections demandées lors de son évaluation par le jury.

Il y a possibilité d'obtenir une codirection par deux professeurs de l'École. Il est également possible, si cela s'avère pertinent au sujet d'étude, de choisir une codirection à l'extérieur de l'École, mais celle-ci doit répondre aux critères d'habilitation à diriger des mémoires de cycles supérieurs. Les codirections ne comptent que pour un évaluateur au moment de rédiger leur rapport d'évaluation et d'apposer la mention au mémoire.

L'étudiant inscrit à plein temps au profil mémoire d'intervention doit faire son choix d'une direction dans le cadre des sessions d'automne et d'hiver de sa première année. Il est recommandé d'amorcer cette démarche dès le trimestre d'automne afin que l'étudiant bénéficie dès l'hiver d'un accompagnement adéquat de la part de sa direction, en complément du cours TRS 8515 *Conception d'un projet d'intervention*.

Afin de choisir sa direction, il est suggéré de demander un rendez-vous et de présenter une page expliquant son champ d'intérêt, son intention, etc. À ce stade, les professeurs sont conscients qu'il ne s'agit que d'une esquisse ou même d'un intérêt pour un champ ou un autre. Ces rencontres servent à vérifier minimalement les compatibilités. Elles permettent à chacun d'accepter ou refuser la possibilité d'une direction d'étude. L'étudiant a tout intérêt à rencontrer quelques professeurs. Il est recommandé que les étudiants comme les futures directions précisent leurs attentes respectives dès le début du processus d'encadrement.

En cours de route, l'étudiant peut, pour des motifs jugés valables par le SCAE, obtenir l'autorisation de changer de direction de mémoire. Dans ce cas, il dispose d'une période de trois

mois pour faire approuver son nouveau choix. L'étudiant doit consulter la direction de programme s'il désire changer de direction de recherche.

Lorsque le choix est fait d'un commun accord, l'étudiant remplit le formulaire indiquant son choix d'une direction (voir l'AGÉ des cycles supérieurs). Le directeur signe également ce formulaire. La direction de programme autorise le jumelage également par sa signature, ce qui officialise le contrat de supervision du mémoire.

4.2. Les cours et les activités

À partir du trimestre d'hiver, l'étudiant se trouve dans le profil choisi. Chacun des profils comporte des cours à suivre ainsi que des activités à accomplir.

4.2.1. Les cours

Dès le début de l'automne, l'étudiant doit décider, de façon plus ou moins large, du champ dans lequel il projette une intervention. Les cours du tronc commun aident à mobiliser cet intérêt particulier dans des cadres conceptuels ainsi que, dans des méthodologies d'intervention. Dans le cours TRS 8200 *Connaissance et travail social*, l'étudiant commence à définir les orientations théoriques (ou conceptuelles) pouvant soutenir son projet. Dans le cours TRS 8205 *Méthodologie de recherche et travail social I*, l'étudiant circonscrit de façon plus nette son champ d'intervention ainsi que sa mise en contexte (ex. : intervention individuelle auprès d'adolescents aux prises avec des problèmes de toxicomanie).

Le cours TRS 8515 *Conception d'un projet d'intervention* amène l'étudiant à saisir le processus menant à la conception d'un projet d'intervention en travail social, applicable à tout type d'intervention. Ce cours est obligatoire pour les étudiants du profil Mémoire d'intervention.

Le *séminaire d'intervention* (TRS 8620) est d'une valeur de 3 crédits. L'étudiant s'y inscrit lorsque son projet a été déposé et évalué. Il se déroule entre septembre et avril de la deuxième année. Ce dernier cours soutient l'étudiant quant à sa démarche, dans un contexte qui facilite l'encadrement des expériences en cours, la discussion d'incidents critiques ainsi que l'élaboration de perspectives

d'analyse des pratiques en travail social. À partir de ces éléments, le séminaire permet également un retour et une analyse critique sur le projet d'intervention à l'origine de l'activité d'intervention. Par son ampleur en termes de temps et de contenu, il favorise le développement de communautés de pratique durables à partir d'une démarche participative.

4.2.2. Les activités

a) *Le projet d'intervention* (TRS 8610)

La première activité individuelle de ce profil est le *projet d'intervention* de 6 crédits. Il s'agit d'un document de 20 à 30 pages excluant la bibliographie et les annexes qui expose succinctement la problématique, la recension des écrits sur le sujet, l'intention de l'action et la méthodologie d'intervention choisie. Avant de s'inscrire à cette activité, l'étudiant doit avoir suivi et réussi les cours préalables TRS 8200, 8205 et 8515. Son écriture débute à l'hiver. Le cours *conception de projet* ainsi que le directeur du mémoire se complètent pour encadrer cette activité. À la fin de l'hiver (aux environs de mars), l'étudiant doit se mettre en contact avec son directeur de mémoire et la chargée de formation pratique afin de déterminer le lieu où va se dérouler l'activité d'intervention. Ces trois acteurs forment le *comité d'intervention de base*. C'est également ce comité qui va évaluer la pertinence et la faisabilité du projet puis le diriger au CERPÉ.

L'évaluation académique du contenu écrit revient au directeur du mémoire qui tient compte de l'avis de la chargée de formation pratique quant à la faisabilité. Cette activité est notée selon la notation littérale de l'École de travail social. Seront évalués : la capacité de l'étudiant à problématiser son sujet, à articuler un cadre conceptuel et à circonscrire les étapes de réalisation de sa démarche. Le dépôt du projet se fait fin août. C'est à ce moment-là que l'étudiant doit déposer son projet au CERPÉ avec l'approbation préalable du comité de base.

Plus tard, s'ajouteront le superviseur et le représentant du milieu d'intervention qui auront pour rôle de suivre l'évolution et la réalisation concrète du projet. Une rencontre entre tous ces acteurs s'organise donc aux environs de septembre un peu avant que l'activité d'intervention ne commence.

b) Le CERPÉ

Avant de réaliser ses interventions, l'étudiant dépose son projet au comité d'éthique pour les projets étudiants (CERPÉ). Le projet sera examiné à la lumière des règles en vigueur concernant l'éthique de la recherche. Une formation en ligne est obligatoire. Les informations se trouvent à l'adresse suivante : [formation CERPÉ](#).

Le document à déposer au CERPÉ se fait en suivant ce lien : [Demande d'approbation éthique d'un projet de recherche en ligne](#) . L'étudiant expose les modalités de recrutement et d'intervention prévues en répondant aux questions du formulaire. Le projet doit obtenir une approbation de ce comité d'éthique institutionnel.

c) L'intervention en milieu de pratique

L'intervention en milieu de pratique intégrée au mémoire d'intervention comporte des activités de : recrutement, intervention directe avec les différentes populations, observations participantes lors de réunions, supervision, etc. Cette intervention est d'un minimum attendu de 140 heures (environ 14 heures par semaine pendant 10 semaines ou 10 heures par semaine pendant 14 semaines).

4.3. Le mémoire

La rédaction du mémoire et son dépôt constituent l'aboutissement de la démarche. D'une valeur de 18 crédits (15cr. /écrit et 3cr./ activité d'intervention), ce travail constitue la modalité d'obtention du grade de maîtrise à l'intérieur du profil Intervention. À travers le cheminement du mémoire, l'étudiant fait la démonstration d'aptitudes pour mener une expérimentation sociale (clinique ou collaborative) rigoureuse, cohérente et pertinente au travail social. Ce document est un exposé d'environ 100 pages excluant la bibliographie et les annexes.

Les travaux et le mémoire doivent être rédigés en français et être conformes aux règles de présentation en vigueur. Exceptionnellement et sur recommandation du directeur du programme

de maîtrise, approuvé par la direction de la Faculté des sciences humaines, l'étudiant peut être autorisé à rédiger son mémoire dans une langue autre que le français. Dans ce cas, le mémoire doit comprendre un résumé rédigé en français dans lequel sont exposées les idées principales et les conclusions du travail.

Les normes de rédaction du mémoire se trouvent en suivant le lien suivant : [Guide des mémoires et des thèses](#)

Le dépôt du mémoire se fait avec l'approbation du directeur de mémoire. À cet effet, l'étudiant remplit le formulaire d'autorisation de dépôt d'un mémoire (disponible au secrétariat des cycles supérieurs). Il remet 4 exemplaires du mémoire, 5 exemplaires, s'il y a codirection. L'évaluation du mémoire par les membres du jury se fait de façon concomitante avec la relecture linguistique des belles pages effectuées par le relecteur linguistique de la Faculté, dont il recevra copie de l'agente à la gestion des études.

Lors du dépôt final, l'étudiant soumet deux exemplaires non reliés, **imprimés en recto** seulement (une copie pour la bibliothèque et une copie pour la Faculté). C'est l'AGÉ qui est chargé de faire acheminer ces documents. Enfin, l'étudiant devra remplir un formulaire d'autorisation de publier (disponible au secrétariat des cycles supérieurs). Le mémoire sera désormais public.

4.4. Les rôles et responsabilités des acteurs concernés

Tout au long de la démarche, les différents acteurs possèdent des rôles et responsabilités afin de mener à bien le processus.

4.4.1. L'étudiant

Comme il s'agit d'un projet qui lui est propre, l'étudiant est le premier responsable de sa démarche. Ses principales responsabilités sont les suivantes :

- Définir ses intérêts, le sujet envisagé, et ce au plus tôt durant sa formation ;

- S'impliquer dans son processus de placement dans un milieu d'intervention ;
- Choisir de façon proactive la direction d'étude (de mémoire) ;
- Remplir rapidement le formulaire d'inscription du sujet de mémoire et de sa direction d'études ;
- Organiser et préparer les rencontres avec la direction d'étude ;
- Déposer les documents demandés par la direction du mémoire en respectant les délais entendus ;
- Soumettre une demande d'approbation éthique au CERPÉ ;
- Réaliser l'activité d'intervention dans l'établissement concerné par le projet ;
- S'inscrire à chacun des trimestres.

4.4.2. Le directeur de mémoire

Le directeur de mémoire est responsable de l'encadrement de l'étudiant dans ses démarches. Il est possible d'obtenir une codirection dans un autre département. Les principales responsabilités de la direction de mémoire sont les suivantes :

- Aider l'étudiant à définir son projet ;
- Assister l'étudiant, dans les différentes étapes et les difficultés rencontrées au cours de la démarche ;
- Guider l'étudiant sur les plans théorique et méthodologique ;
- Commenter les textes remis dans des délais raisonnables ;
- Autoriser ou non le dépôt des travaux de l'étudiant reliés au mémoire.

4.4.3. La chargée de formation pratique

- Être membre du comité d'intervention de base ;
- Assurer la mise en place des conditions nécessaires à la réalisation de l'activité d'intervention ;

- Intervenir, au besoin, auprès des acteurs concernés afin d'assurer le bon déroulement du projet dans le milieu ;
- Développer et mettre à jour la liste des milieux d'intervention.

4.4.4. Le milieu d'intervention

- Offrir les activités et les conditions d'apprentissage appropriées au projet d'intervention ;
- S'engager à respecter les objectifs du projet d'intervention ;
- Suivre l'évolution et la réalisation concrète de l'activité d'intervention ;
- Assurer, s'il y a lieu, la supervision de l'étudiant (responsabilité administrative et professionnelle) ;
- Dans le cas où le milieu d'intervention ne peut assurer la supervision, identifier une personne répondante du milieu qui sera membre du comité d'intervention.

4.4.5. Le superviseur de stage

- Être membre du comité d'intervention ;
- Prendre connaissance du projet d'intervention ;
- Favoriser l'actualisation du projet d'intervention ;
- Accompagner l'étudiant dans son processus de formation ;
- Participer à l'évaluation qualitative des apprentissages de l'étudiant (compléter l'annexe I).

4.4.6. La direction de programme

Les fonctions de la direction de programme sont encadrées par le Règlement des études de cycles supérieurs (Règlement no 8). Dans le cadre du programme de la maîtrise en travail social, les principales responsabilités de la direction de programme sont les suivantes :

- Assumer la gestion des programmes ;
- Coordonner l'ensemble des activités académiques des étudiants, notamment leur choix de cours, en liaison avec leur direction de mémoire ;
- Assumer les responsabilités qui lui sont dévolues par les règlements et politiques de l'université ;
- Superviser les opérations administratives nécessaires au fonctionnement des programmes.

5. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION DU MÉMOIRE D'INTERVENTION

Le mémoire, une fois déposé avec le consentement du directeur, est soumis à un jury d'évaluation composé d'au moins deux personnes habilitées à évaluer des mémoires, généralement rattachées à une École de travail social. Il peut y avoir des exceptions; les dossiers seront évalués au cas par cas par le SCAE. Les membres du jury sont effectivement choisis par le SCAE et la liste est transmise à l'agente à la gestion des études qui doit s'assurer de leur disponibilité et obtenir l'approbation du décanat avant la transmission des copies aux évaluateurs désignés.

Chaque membre du jury d'évaluation a deux mois, à partir de la réception du texte, pour transmettre son évaluation au SCAE. Chaque évaluateur doit, en toute confidentialité, remplir et retourner un formulaire «Évaluation d'un travail de recherche de cycle supérieur», dans lequel sont indiquées la recommandation et la mention (s'il y a lieu), et l'accompagner d'un rapport critique écrit détaillé.

Les membres du jury doivent être unanimes quant à leur recommandation. La recommandation d'accepter le mémoire (avec ou sans corrections mineures) doit être accompagnée d'une mention : *excellente, très bien ou bien*. La mention ou note finale est attribuée par le SCAE après avoir fait la synthèse des évaluations.

Au retour de l'évaluation et des commentaires des membres du jury, l'étudiant dispose de deux (2) mois pour effectuer des corrections mineures et six (6) mois s'il s'agit de corrections majeures.

Dans le cas de corrections majeures (six mois), l'étudiant doit s'inscrire chaque session et doit obtenir l'autorisation écrite de son directeur pour déposer après corrections effectuées.

Dans l'éventualité d'un rejet du rapport, l'étudiant est exclu du programme. Il peut cependant faire appel selon certaines modalités définies dans le Règlement des études de cycles supérieurs.

5.1. Critères de recommandation quant à l'acceptation du mémoire

Les professeurs de l'École de travail social s'entendent pour appuyer leur recommandation d'acceptation du mémoire sur les critères suivants :

Accepté définitivement

Le mémoire démontre une maîtrise suffisante du processus de recherche, et ce dans ses principales composantes, sur les plans théorique et méthodologique. La recherche s'appuie sur une littérature suffisante, les choix théoriques et méthodologiques sont clairs, pertinents et bien appuyés. Les résultats sont bien présentés et reposent sur une analyse correcte du matériau. La discussion fait état d'éléments pertinents pour le travail social et ouvre des perspectives nouvelles. Tant au niveau de la forme que du fond, le document répond aux exigences de rigueur et de cohérence d'une recherche de deuxième cycle. L'étudiant n'a alors qu'à corriger les quelques fautes d'orthographe ou de syntaxe identifiées par les membres du jury.

Accepté avec corrections mineures

Le mémoire démontre une maîtrise insuffisante du processus de recherche ou un développement trop limité d'une ou deux de ses composantes principales, aux niveaux théorique, méthodologique ou de l'analyse des données. Les faiblesses identifiées ne compromettent pas la cohérence de la recherche. Par exemple, la problématique ou la recension des écrits doivent être bonifiées. Les choix théoriques et méthodologiques manquent de clarté; leur pertinence doit être davantage appuyée. Il y a un manque de rigueur dans le traitement et l'analyse des données. L'étudiant a deux mois pour apporter les corrections, lesquelles sont effectuées sous la supervision du directeur de recherche.

Retourné à l'étudiant pour corrections majeures.

Le mémoire démontre une maîtrise nettement insuffisante des composantes principales du processus de recherche, sur les plans théorique et méthodologique, lesquelles affectent la rigueur et la cohérence de la recherche et doivent être retravaillées de façon substantielle. L'étudiant a six mois pour poursuivre ses travaux de recherche et apporter les corrections majeures. Le mémoire revu et corrigé sera soumis à nouveau au même jury, soit à tous les évaluateurs.

Refusé

Deux scénarios peuvent conduire à cette recommandation.

Le mémoire sera refusé si les lacunes, qui touchent à la fois le fond et la forme, sont à ce point importantes et généralisées qu'elles compromettent le potentiel de reprise et de réussite. Les membres du jury jugent alors que l'étudiant risque d'investir encore beaucoup de temps et d'énergie, et ce sans succès. L'autre situation concerne des cas exceptionnels de plagiat ou de vices dans le processus de recherche, notamment au niveau de l'éthique ou de la falsification des données.

5.2. Les critères d'attribution de la mention

Lorsque l'évaluateur recommande l'acceptation du travail de recherche (avec ou sans corrections mineures), cette recommandation est accompagnée d'une mention (*Excellent, Très bien, Bien*). La mention est accordée en fonction du type de mémoire et d'un ensemble de critères relatifs au fond et à la forme du travail.

L'évaluation quant au fond porte sur le niveau d'autonomie intellectuelle démontrée par l'étudiant en égard à la connaissance adéquate et critique du contexte théorique et pratique de son expérimentation, à la maîtrise des approches méthodologiques adoptées et à la finesse de l'analyse et de l'originalité de son intervention. Elle reflète la contribution originale de ce type de démarche au travail social.

L'évaluation quant à la forme porte sur la clarté, la précision et l'organisation du texte (chapitres, titres, sous-titres, etc.), l'utilisation appropriée et rigoureuse des tableaux/figures et des notes bibliographiques, de même que la qualité de la langue et le style d'écriture.

ANNEXE I

MÉMOIRE D'INTERVENTION EN TRAVAIL SOCIAL Critères d'évaluation pour les superviseurs de l'intervention en milieu de pratique

Le superviseur ou la superviseure remplit ce questionnaire d'une page par question, deux semaines après la fin de l'activité d'intervention. Il le fait suivre directement à la direction du mémoire. Il constitue une source importante pour l'évaluation de l'activité d'intervention enchâssée dans le mémoire.

1. En quoi l'étudiant.e a fait preuve d'originalité dans l'intervention mise en place ? Par exemple, à quel point l'étudiante ou l'étudiant a été en mesure de proposer une intervention qui réponde aux besoins du milieu de façon originale (ex. : sujet choisi ou méthodologie d'intervention employée) ?
2. Que diriez-vous de l'autoréflexivité de l'étudiante ou l'étudiant ? Par exemple, à quel point l'étudiante ou l'étudiant a été en mesure d'analyser ses pratiques dans l'objectif de les améliorer, de développer ses compétences et d'apprendre sur soi-même, comment elle ou il a ajusté sa pratique en fonction des caractéristiques du milieu dans lequel l'intervention a été effectuée ?
3. Selon vous, quel est le potentiel de reproductibilité de l'intervention dans d'autres contextes (populations, milieux d'intervention, etc.) ? Vous pouvez aussi aborder le potentiel de pérennisation de l'intervention.

ANNEXE II

MÉMOIRE D'INTERVENTION EN TRAVAIL SOCIAL Modèle de présentation du projet de mémoire d'intervention

La problématique

Ce chapitre présente et définit la problématique à l'étude. Il fait le point sur les connaissances développées à ce jour à partir d'une revue étoffée de la littérature. On y retrouve notamment :

- L'état de la question
- L'intention de l'action et ses objectifs
- La pertinence sociale et scientifique de l'intervention projetée

La présentation du milieu d'intervention

À ce stade, le milieu où est projetée l'intervention n'est pas entièrement connu de l'étudiant. Cependant, le projet devra contenir minimalement les points suivants :

- *La structure de l'organisation*
- *Les orientations de l'établissement*
- *Les approches préconisées*
- *La population visée*
- *Le mode d'organisation du travail*

La méthodologie de l'intervention

Ce chapitre présente la méthodologie de l'intervention qui sera utilisée ainsi que ses principales techniques. On y retrouve notamment :

- Le modèle théorique de référence et les principaux concepts utilisés
- La stratégie générale de la démarche
- La population ciblée
- Les critères de sélection des sujets et les modalités de recrutement
- La méthode et les techniques projetés
- La ou les méthodes d'analyse de l'intervention accomplie

Les considérations éthiques

Cette partie sert à préparer la demande d'approbation éthique pour la recherche avec des sujets humains

- Risques et avantages de la recherche pour les sujets
- Moyens pour obtenir le consentement des sujets
- Respect de la confidentialité des données

Échéancier

Bibliographie détaillée

ANNEXE III



FORMULAIRE DE RECOMMANDATION

Décision du Comité du mémoire d'intervention des projets étudiants École de travail social

Date : _____

Évaluation du projet de mémoire de :

Code permanent :

Direction
d'études :

Titre :

Le Comité a fait l'examen de votre projet de mémoire d'intervention -

Sa décision est la suivante :

- Projet accepté _____
- Projet à soumettre à nouveau _____

Le Comité est d'avis que (à cocher) :

- Votre projet nécessite un certificat d'éthique. Veuillez consulter le site <https://fsh.uqam.ca/cerpe> pour connaître la procédure à suivre
- Votre projet ne nécessite pas de certificat d'éthique

Signature de la présidente (ou du représentant) du SCAE

* Le-la représentant.e du SCAE a la responsabilité de fournir le formulaire de recommandation avec descriptif exhaustif. À cet effet, il-elle disposera d'une semaine après la séance du Mérite scientifique pour retourner ce formulaire à la Direction des cycles supérieurs

La note finale du projet d'intervention (TRS 8610) sera octroyée par votre direction d'études.

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES PROJETS DE MÉMOIRE D'INTERVENTION – École de travail social

Commentaires du Comité d'évaluation – Grille d'évaluation élaborée par le SCAE, août 2019

Section 1 (recension des écrits, hypothèses, etc.)
-Problématique bien définie :
-Objectifs/questions/hypothèses bien définis
-Pertinence du cadre théorique
-Clarté du cadre théorique
-Lien avec le travail social
Section 2 (méthodologie et plan d'analyse)
-Justification adéquate de la méthodologie choisie
-Procédure de recrutement adéquate
-Pertinence du type d'analyse proposé
Section 3 (forme et présentation)
-Qualité de la présentation écrite
-Qualité de la langue écrite
-Qualité de la présentation orale
Le Comité souhaite vous transmettre les commentaires évaluatifs suivants :